

MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, le 23 septembre 2019 à 19h01.

Minutes of the special council sitting of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge, held at Grenville-sur-la-Rouge's city hall, on September 23, 2019 at 7h01 pm.

Présents :	Le maire :	Tom Arnold
Presents		
	Les conseillères :	Manon Jutras Natalia Czarnecka
	Les conseillers :	Ron Moran Serge Bourbonnais Marc André Le Gris Denis Fillion
	Secrétaire-trésorier adjoint:	Serge Raymond

OUVERTURE DE LA SÉANCE / OPENING OF THE SESSION

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h01 par M. Tom Arnold, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge. Le secrétaire-trésorier adjoint M. Serge Raymond, est présent, qui agit aussi à titre de secrétaire d'assemblée.

After finding of quorum, the regular sitting is open at 7:01 pm by Mr. Tom Arnold, mayor of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge. The secretary treasurer M. Serge Raymond who also acts as the assembly secretary.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION ON THE AGENDA

2019-09-287 Résolution – Adoption de l'ordre du jour

2019-09-287 Resolution – Adoption of the agenda

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Le Gris et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé.

It is proposed by Councillor Marc-André Le Gris and resolved to approve the agenda of the special council sitting as written.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

2019-09-288 Avis de motion concernant le projet de règlement numéro RU-923-09-2019 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel que déjà amendé, afin de modifier les usages permis et/ou exclus au sein de la zone RT-06, créer une nouvelle zone (RT-08) à même les limites de la zone RT-06 et définir les usages permis et/ou exclus au sein de cette nouvelle zone

Il est donné à la présente assemblée par monsieur le conseiller Ron Moran un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, afin de modifier les usages permis et/ou exclus au sein de la zone RT-06, créer une nouvelle zone (RT-08) à même les limites de la zone RT-06 et définir les usages permis et/ou exclus au sein de cette nouvelle zone.

Cet avis de motion ainsi que la présentation du projet de règlement sont faits conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1).

2019-09-289 Adoption du projet de règlement RU-923-09-2019 amendant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel qu'amendé, afin de modifier les usages permis et/ou exclus au sein de la zone RT-06, créer une nouvelle zone (RT-08) à même les limites de la zone RT-06 et définir les usages permis et/ou exclus au sein de cette nouvelle zone

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge désire modifier son règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, afin de modifier les usages permis et/ou exclus au sein de la zone RT-06, créer une nouvelle zone (RT-08) à même les limites de la zone RT-06 et définir les usages permis et/ou exclus au sein de cette nouvelle zone;

ATTENDU que le présent règlement est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

ATTENDU qu'une copie du projet règlement est mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le

Il EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Denis Fillion ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6):

D'ADOPTER le projet de règlement numéro RU-923-09-2019 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel qu'amendé, afin de modifier les usages permis et/ou exclus au sein de la zone RT-06, créer une nouvelle zone (RT-08) à même les limites de la zone RT-06 et définir les usages permis et/ou exclus au sein de cette nouvelle zone;

DE TENIR une assemblée publique de consultation le 8 octobre 2019 à 18h00.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

2019-09-290 Désignation d'un conseiller en remplacement du maire à la FQM

2019-09-290 Appointment of a councillor to replace the mayor at the FQM

ATTENDU QUE la Municipalité est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

- ATTENDU QUE dans l'exercice de vote des membres, l'article 6 des Règlements généraux de la FQM prévoit ceci:
- « Le maire d'une municipalité membre la représente dans l'exercice de tous ses privilèges, droits et obligations. En cas d'absence, d'incapacité ou de refus du maire ou pendant la vacance à cette charge, ou dans le cas où il représente sa MRC, le conseiller désigné par résolution de la municipalité la représente; cependant, cette dernière personne ne peut se présenter ni être élue à un poste électif au sein de la Fédération »
- ATTENDU QUE le conseil désigne par résolution de la municipalité les conseillers Monsieur Marc A. Le Gris et Monsieur Denis Fillion ainsi que la conseillère Madame Natalia Czarnecka de représenter la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge lors de l'assemblée générale annuelle des membres de la FQM de 2019 dans l'exercice de tous ses privilèges, droits et obligations;
- ATTENDU QUE le conseil désigne par résolution de la municipalité monsieur le conseiller Denis Fillion comme étant la seule personne habilitée à voter pour et au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge lors du congrès 2019 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- ATTENDU QUE lors de l'assemblée générale annuelle des membres de la FQM, une municipalité membre peut faire inscrire une proposition de sujet à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle ;
- ATTENDU QUE la proposition sous la forme d'une résolution du conseil est déposée pour discussion à l'assemblée générale annuelle des membres de la FQM;
- ATTENDU QUE la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions de dollars en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;
- ATTENDU QU' afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de socio-financement «Solidarité GSLR » (www.solidaritegslr.ca) avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec ;
- ATTENDU QUE la poursuite de 96M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour tous les municipalités du Québec;
- PAR CONSÉQUENT il est proposé par madame la conseillère Manon Jutras et résolu que :

- monsieur le conseiller Denis Fillion soit la seule personne habilitée à voter pour et au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge lors du congrès 2019 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge désire que le sujet du soutien aux droits des municipalités locales et régionales à légiférer sur leur territoire et un support à la campagne de socio-financement de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge intitulée Solidarité GSLR (www.solidaritegslr.ca) soient inscrites à l'ordre du jour et qu'une réflexion soit faite afin de réclamer des amendements à la Loi anti-bâillon et à la Loi sur les mines.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

2019-09-291 Congrès FQM

2019-09-291 FQM Congress

CONSIDÉRANT QUE la FQM tient son congrès annuel les 26, 27 et 28 septembre prochain;

WHEREAS *the FQM holds its annual conference on September 26, 27 and 28;*

CONSIDÉRANT QUE des membres du conseil municipal se sont montrés intéressés à assister à ce congrès;

WHEREAS *members of the municipal council were interested in attending this congress;*

CONSIDÉRANT QUE vu la programmation, il serait formateur et bénéfique que des membres du conseil assiste à ces formations;

WHEREAS *given the programming, it would be instructive and beneficial for board members to attend these formations;*

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal pourront profiter du gala qui aura lieu le jeudi 26 septembre 2019 pour effectuer du réseautage afin d'obtenir du soutien dans leur démarche concernant les droits des municipalités locales et régionales à légiférer sur leur territoire, ainsi qu'un support à la campagne de socio-financement de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge intitulée Solidarité GSLR;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Le Gris et résolu que le conseil municipal :

- autorise les membres du conseil intéressés à assister au congrès 2019 de la FQM, à s'inscrire au coût de 799.00\$, excluant les taxes applicables;
- autorise les membres du conseil intéressés à assister au gala du congrès 2019 de la FQM, à s'inscrire au coût de 34.25\$, excluant les taxes applicables;

- les frais de représentation et de déplacement seront remboursés sous présentation de pièces justificatives tel que le prévoit le règlement RA-189-06-2018;
- les fonds nécessaires seront prélevés à même le compte 02.110.00.346.

THEREFORE it is proposed by Councillor Marc-André Le Gris and resolved that the municipal council:

- *authorizes interested members of the council to attend the 2019 FQM Convention, to register at a cost of \$ 799.00, excluding applicable taxes;*
- *authorizes interested members of the council interested to attend the FQM 2019 Convention Gala to register at a cost of \$ 34.25, excluding applicable taxes;*
- *representation and travel expenses will be reimbursed upon presentation of supporting documents as provided for in By-law RA-189-06-2018;*
- *the necessary funds will be taken from account 02.110.00.346.*

*Adopté à l'unanimité
Carried unanimously*

CERTIFICAT DE CRÉDITS / CREDIT CERTIFICATE

Le directeur général certifie que la Municipalité dispose des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses décrétées lors de cette séance ordinaire.

The general director certifies that the Municipality has the necessary budgetary credits for the expenses decreed in this regular sitting.

PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD

LEVÉE DE LA SÉANCE / ADJOURNMENT

2019-09-292 Levée de la séance

2019-09-292 Closure of the session

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Bourbonnais et résolu que la présente séance soit levée à 19h27.

All of the subjects in the agenda have been covered, it is proposed by Councillor Serge Bourbonnais and resolved to close the special sitting at 7:27 pm.

*Adopté à l'unanimité
Carried unanimously*

Tom Arnold
Maire

Marc Beaulieu
Directeur général et secrétaire-trésorier